



HAL
open science

Qualification sociale et économique des paysages urbains et périurbains

Monique Toublanc

► **To cite this version:**

Monique Toublanc. Qualification sociale et économique des paysages urbains et périurbains. Yves Luginbühl (dir.). Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique, Victoires Éditions, pp.127-132/287, 2015. halshs-01898657

HAL Id: halshs-01898657

<https://shs.hal.science/halshs-01898657>

Submitted on 30 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre II

Qualification sociale et économique des paysages urbains et périurbains



Monique Toublanc,

maître de conférences en sociologie,
École nationale supérieure du paysage de Versailles

Le titre de cette partie « La qualification sociale et économique des paysages urbains et périurbains » ne va pas de soi. En guise de conclusion, nous voudrions d'abord interroger le sens de cette expression, puis voir comment les trois textes qui précèdent s'y réfèrent. Les dictionnaires nous apprennent que qualifier une chose, c'est la caractériser en lui attribuant une qualité, une appellation, un titre. Tandis que l'usage le plus répandu retient l'idée de porter un jugement dépréciatif ou appréciatif, pour les dictionnaires, qualifier, c'est en premier lieu énoncer les propriétés de quelque chose, qu'elles soient bonnes ou mauvaises : « Le mot de propriété [...] désigne la qualité par laquelle une chose est ce qu'elle est, la vertu qui lui est propre, qui la distingue spécialement : c'est en ce sens que l'on dit, les propriétés du triangle » (Proudhon, *Propriété*, 1840, p. 171, « qualité », TLF). L'accent est aussi mis sur l'importance des mots, adjectif ou nom attribut : qualifier, c'est « caractériser par un signe linguistique » (1679, « qualifier », Le Robert), c'est « considérer comme et nommer tel » (XIX^e s., « qualifier », TLF). La qualification, action de qualifier et, par métonymie, résultat de cette action, est par conséquent une question de terminologie. Il arrive en effet que l'on ne trouve pas les mots pour désigner les singularités d'un paysage, pour qualifier son caractère, exprimer sa laideur ou sa beauté.

Mais qu'apporte l'adjonction des adjectifs « social » et « économique » ? À la première lecture, l'emploi du terme social laisse à penser que la qualification d'un espace donné est élaborée, engendrée socialement par les différents membres d'un groupe (géographique, socioprofessionnel, classe d'âge...) et, à ce titre, partagée au sein d'un même ensemble social, *a contrario* différente et spécifique d'un ensemble à un autre, par exemple les habitants/les gens d'ailleurs, les profanes/les experts ; l'épithète « économique » insistant sur des groupes ayant des caractéristiques économiques semblables ou relevant de secteurs d'activité équivalents ou apparentés. Un même territoire serait donc qualifié de façon multiple et diverse.

À la réflexion, il semble plutôt que les termes « social » et « économique » ont été juxtaposés à celui de « qualification » pour désigner une forme de caractérisation particulière, relevant du sens commun et du monde vécu : celle des hommes (habitants, visiteurs, acteurs économiques...) qui pratiquent, habitent, parcourent, transforment, façonnent un espace avec lequel ils entretiennent un rapport familier, charnel, de proximité ; c'est en quelque sorte une manière d'insister sur la nécessité de donner la parole aux populations pour leur permettre d'exprimer les propriétés qu'elles attribuent à leurs espaces de vie. C'est, de fait, distinguer leur regard « *initié* » du regard « *informé* » (Larrère, 2004) des experts, des scientifiques ou des acteurs institutionnels, porteur d'une autre forme de qualification reposant sur une

connaissance plus abstraite. N'est-ce pas d'ailleurs ce que postule la Convention européenne du paysage qui enjoint les États membres signataires « en mobilisant les acteurs concernés [...] à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire [...], à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés » (CEP, 2000). Idée récemment reprise par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : « On entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leurs évolutions et des dynamiques associées » (Raymond R. *et coll.*, 2015). Souvent résumée par les termes perceptions et représentations sociales, la relation idéale des hommes à leur environnement n'est pas désincarnée. Elle est intimement attachée aux usages sociaux et aux activités économiques qu'ils ont de (et dans) l'espace, lesquels informent le processus et le contenu de la qualification. « Les sociétés aménagent leur environnement en fonction de l'interprétation qu'elles en font et, réciproquement, elles l'interprètent en fonction de l'aménagement qu'elles en font » (Berque A., 1995). Les habitants qualifient les espaces urbains et périurbains en rapport avec ce qu'ils y vivent. Les propriétés qu'ils leur attribuent sont « travaillées » par leurs pratiques, elles s'organisent et s'expérimentent autour de l'expérience concrète et sensible qu'ils ont des lieux. Fréquentés de longue date et de façon répétée, ceux-ci sont chargés de l'histoire des individus, de leurs souvenirs, de leurs croyances. La qualification « habitante » interprète et renouvelle le sens des lieux, en dévoilant des traits inédits, souvent inconnus des autres acteurs. Tandis que la qualification économique s'appuie sur un mode de lecture singulier qui a pour filtre, pour prisme, le champ de l'économie et qui mobilise des raisonnements, des rationalités, des valeurs économiques ; la qualification sociale est un mode plus totalisant, renvoyant à des logiques multiples et à un système de valeurs plus large, y compris économiques.

La deuxième partie du titre, désignant l'objet de la qualification (les paysages urbains et périurbains) fait écho à une autre injonction de la CEP, qui pose comme principe la nécessité de considérer tous les paysages, qu'ils soient appréhendés comme remarquables ou dégradés, naturels, ruraux, urbains ou périurbains... Déclarer que tout espace a les propriétés d'un paysage ne relève-t-il pas déjà d'un processus de qualification ? En effet, historiquement et culturellement, les paysages en Europe sont associés à la campagne et à la nature ; il aura fallu attendre le tournant du XVIII^e au XIX^e siècle pour que la mer et ses rivages soient désignés comme paysages (évolution des modèles esthétiques, du classique au sublime). C'est sensiblement à la même époque que les espaces montagnards seront à leur tour décrits, loués, admirés, chantés, érigés en paysages (Corbin, 1990 ; Briffaud, 1994). Les élites (hommes d'art et de science, voyageurs, bourgeois en villégiature, alpinistes) sont créditées de cette évolution, mais finalement, sans qu'on sache grand-chose des perceptions des montagnards et des populations côtières, car les sources offrant une prise à l'analyse sont principalement des textes écrits, produits par des lettrés.

Dans la continuité de cette dynamique historique, depuis trois ou quatre décennies, un processus d'extension de l'idée de paysage est en passe d'absorber tout le territoire, y compris la ville et les espaces périurbains (*cf.* CEP ci-dessus). Pour autant, la notion de paysage urbain – a fortiori celle de périurbain – est relativement récente (Michel, 2007 ; Pousin, 2007 ; Jannièrre, 2007). Certes, l'idée émerge dès la fin du XIX^e siècle : elle est en particulier portée par les urbanistes de la première heure et d'autres professionnels (ingénieurs sociaux) impliqués dans la fabrique de la ville (R. de Souza, E. Cheysson, G. Benoît-Lévy, etc.). Elle est également présente dans certains textes de loi des années 1910, notamment à travers les expressions « perspectives monumentales » et « embellissement » associées aux rues de la ville. Mais l'approche n'est alors pas tout à fait la même qu'actuellement (prégnance de

la vue et des théories hygiénistes) et surtout, le terme « urbain » n'est pas encore accolé à celui de « paysage ». Il le sera pour la première fois dans un décret de 1958 sur le permis de construire, soit près de vingt ans avant la loi sur l'architecture de 1977 (Guttinger, 2007). Aujourd'hui, l'expression s'est de façon incontestable diffusée dans certains milieux professionnels et artistiques, mais elle n'est pas encore totalement et pleinement partagée. En témoigne le contenu de la première génération des atlas de paysage qui, commencés au début de la décennie 1990, couvrent en 2015 pour ainsi dire l'ensemble du territoire français. Bien que réalisés par des paysagistes dont le champ d'action est avant tout urbain, conformément à l'origine de la commande publique, ces documents traitent peu des villes et de leurs périphéries (Villot, 2009 a et b). Tout au plus s'intéressent-ils aux centres historiques. Encouragés par le Medde qui, dans l'actualisation en cours de la méthode, porte une attention particulière aux paysages de l'urbain, les professionnels du paysage en charge de la deuxième génération semblent davantage enclins à les intégrer dans leur démarche de qualification (ex. l'atlas des paysages de la région des Pays de la Loire en cours de réalisation). Si la notion de paysage associée au monde urbain commence aujourd'hui à faire partie de la culture professionnelle des paysagistes, il n'est pas certain qu'elle aille de soi dans la culture paysagère des habitants.

La qualification sociale et économique des paysages urbains et périurbains est donc une forme de qualification parmi d'autres, dénommée parfois « profane » et souvent opposée ou simplement juxtaposée, plus rarement articulée, à un autre mode de caractérisation, dite « savante ». C'est par ailleurs un processus en deux étapes, de fait entremêlées, mais que nous distinguons pour gagner en lisibilité : d'abord, la « *mise en paysage* » (J. Cloarec et M. de la Soudière, 1992 ; B. Lizet, 1991), ensuite, l'attribution de qualités en tant que paysages.

→ Voyons comment les textes composant ce chapitre apportent un éclairage sur ces différents points

La mise en paysage

Apparue sous la plume des chercheurs au début des années 1990, l'expression « mise en paysage » désigne un processus, volontariste et public, par lequel, à un moment donné – on peut historiquement le dater et le repérer – un territoire ou des éléments de ce territoire sont promus au rang de paysage ou de motifs paysagers, dignes d'être découverts, parcourus, admirés. C'est principalement le fait d'acteurs institutionnels ou politiques (instances touristiques, parc régional naturel (PNR), groupements de producteurs, collectivités territoriales...), parfois aussi de professionnels du paysage qui utilisent volontiers l'expression pour caractériser leurs objectifs et leurs modalités d'intervention. C'est dans tous les cas, un processus complexe rendant manifeste un type de regard et lui donnant la prévalence sur d'autres, multiples, et surtout discrets, peu visibles car bien souvent non exprimés publiquement, non portés sur le devant de la scène. Une telle approche est très stimulante, mais ce n'est pas à proprement parler celle retenue pour notre propos, même si elle y fait écho. L'expression « mise en paysage » est ici employée dans une acception différente : elle désigne le fait qu'un acteur, quel qu'il soit (habitant, agriculteur ou non, résident secondaire, touriste, chercheur, technicien, professionnel du paysage, élu, etc.), à propos d'un lieu précis ne parle plus seulement d'espace mais de paysage, exprimant ainsi la relation sensible et symbolique qu'il entretient avec celui-là. Et c'est en soi un premier degré de qualification.

« Mettre en paysage » les espaces urbains et périurbains, c'est donc leur attribuer le titre de paysage, c'est-à-dire les percevoir et les désigner comme tels. À cet égard, deux contributions sont éclairantes et relèvent clairement de la dynamique de reconnaissance paysagère

évoquée plus haut. Dans la recherche coordonnée par Richard Raymond, la construction de l'objet (les paysages des franges périurbaines) part d'un postulat : les populations qui vivent dans les espaces situés aux confins des villes tissent une relation paysagère, riche et diversifiée, avec leur environnement. Sachant que plus des trois quarts des Français vivent aujourd'hui en ville (selon l'Insee, Centre d'observation de la société, 19 septembre 2011, www.observationsociete.fr) et notamment dans ses périphéries, un tel postulat trouve sa légitimité dans le paradigme du paysage quotidien. Les chercheurs vont s'engager dans une entreprise de réhabilitation en s'interrogeant sur les qualités de ces espaces, selon eux, ignorés, voire méconnus, au mieux dépréciés ; ils vont s'employer à pallier le manque de connaissance sur la manière de qualifier les franges périurbaines, à faire exister et reconnaître ces espaces d'entre-deux, d'abord comme paysages, battant en brèche les clichés et les stéréotypes négatifs véhiculés par les médias, les acteurs publics et les professionnels de la conception de l'espace. La recherche coordonnée par Yvette Lazzeri, centrée sur l'analyse d'une série d'actions participatives ayant pour théâtre la ville et sa périphérie, promeut également mais indirectement la mise en paysage de ces espaces dans la mesure où les actions étudiées visent de façon explicite à développer la sensibilité paysagère des habitants, autrement dit leur capacité à transfigurer leurs lieux de vie en paysages.

L'attribution de qualités paysagères

Une fois l'urbain et le périurbain érigés au « grade » de paysage, quelles propriétés leur sont attribuées ? Qui caractérise quoi, selon quels objectifs et de quelles manières ? Parce qu'elles mettent en scène différentes catégories d'acteurs (chercheurs, spécialistes de l'aménagement et de la conception de l'espace, habitants), les contributions qui précèdent laissent apparaître trois logiques de qualification : scientifique, experte et « commune » (c'est-à-dire relevant du sens commun).

Qualification scientifique

Les trois équipes de chercheurs s'inscrivent dans des champs disciplinaires aussi variés que la géographie, l'économie et l'anthropologie ; ils mobilisent des catégories de lecture, d'analyse et de pensée qui leur sont propres.

Ainsi l'équipe coordonnée par Richard Raymond, à partir de catégories empruntées à la géographie (intervisibilité ; segment ; formes linéaire simple, multilinéaire complexe ou surfacique ; accès physique latéral, longitudinal, transversal...), qualifie les paysages des franges urbaines à l'aide de mots et d'images visant à exprimer la physionomie des situations rencontrées et à les nommer : franges frontales privatives ou en balcons, franges en rubans aménagées ou hydrauliques, franges barrières en ceinture ou obstacles, franges tampons... Leur lecture s'attache d'abord aux formes visibles. Ils croiseront ensuite leurs propres catégories avec celles des populations habitantes et, plus à la marge, avec celle des paysagistes (*cf. supra*).

À partir d'un dispositif assez complexe où les niveaux d'analyse sont emboîtés, l'équipe coordonnée par Julien Salanié essaie, en modélisant différentes données, de mettre en évidence les interactions entre facteurs économiques et aménités paysagères, à l'œuvre dans le phénomène de l'étalement urbain. Elle cherche notamment à évaluer la corrélation entre la probabilité qu'un territoire s'urbanise et la teneur de la qualification paysagère, habitante et institutionnelle, de l'espace non bâti, tout en pointant les effets pervers de celle-ci (report de la pression urbaine sur les territoires alentours « moins qualifiés »). Les chercheurs n'ambitionnent pas de caractériser eux-mêmes les paysages ; à l'aide d'un logiciel *ad hoc*, ils choisissent de soumettre à la méthode de l'analyse de discours le texte de l'atlas départemental

des paysages (2002, première génération) correspondant au territoire étudié, à savoir l'aire urbaine d'Angers. Ce faisant, les données appréhendées ne portent pas expressément sur les paysages urbains et périurbains, mais plutôt sur les paysages soumis à une pression urbaine. Par ailleurs, en sélectionnant comme corpus une production paysagiste, écrite et graphique, ils décortiquent et analysent le vocabulaire et le discours d'un professionnel qui caractérise les paysages à l'échelle d'entités territoriales définies par ses soins. La qualification révélée est donc celle d'un expert. L'objectif de départ, louable et ambitieux, qui était de croiser modélisation économique de l'étalement urbain et perceptions sociales, n'est que partiellement atteint. Ce sont les perceptions du bureau d'études qui sont mises à plat, et non celles des populations, d'autant que l'atlas en question n'intègre pas les regards et les pratiques des habitants. Pour autant, bien qu'il soit abusif de parler ici de qualification sociale et économique, la démarche n'en demeure pas moins inédite car elle met l'accent sur des données habituellement ignorées par les chercheurs en montrant la richesse potentielle. En outre, elle pointe le caractère changeant des qualités attribuées à un paysage au fil du temps, dynamique qu'il sera possible de saisir dès lors que la deuxième génération des atlas aura vu le jour.

Qualification paysagiste

Il est remarquable que les trois contributions, en particulier celles coordonnées par Yvette Lazzeri et Julien Salanié, aient largement relayé les pratiques de qualification des professionnels du paysage et leurs résultats. Les paysagistes, derrière la multiplicité de leur mode d'intervention, partagent un même objectif : faire en sorte que l'espace acquiert les propriétés d'un paysage amène. Leur pratique de concepteur est motivée par une posture : créer les conditions pour que se renforce, se développe, la relation sensible et symbolique des hommes avec leur environnement (au sens de ce qui les environne). Au cœur de leur métier, il y a donc la question de la qualification sociale, mais plus souvent encore celle de la « requalification ». Par ce terme, ils signifient que les espaces sous l'effet de divers processus ont perdu leurs qualités et que leurs interventions vont permettre de les restaurer ou d'en retrouver d'autres. La contribution de l'équipe Richard Raymond montre bien comment les paysagistes sont portés par l'idée de « requalifier » les paysages des franges urbaines en aménageant ces espaces d'entre-deux à partir d'une notion clé pour eux : « la lisière ».

De fait, leur mode d'action est à la fois symbolique et concret. Comme les chercheurs, ils connaissent le pouvoir des mots. Ils interviennent à partir d'un vocabulaire qui leur est propre (lisière, frontière, transition, interface, cohabitation, échange, zone tampon...) et qui peut être organisé en grandes catégories (vue, perception, sentiment, caractère...) comme le propose la recherche coordonnée par Julien Salanié. Ils manient un lexique témoignant d'un intérêt pour les formes, intérêt qu'ils partagent avec les géographes. Ils développent une rhétorique spécifique de nature à opérer sur les perceptions et les représentations sociales. Les professionnels du paysage créent des images à l'aide du langage ou d'autres modes d'expression, graphiques notamment, mais ils agissent aussi in situ pour requalifier l'espace, le « réenchanter ». La recherche conduite sous la direction d'Yvette Lazzeri, en étudiant des interventions de paysagistes ou de collectifs aux compétences variées (artistiques, architecturales, paysagistes...) sur l'espace public, montre des modalités d'une grande diversité (éphémère, passagère, transitoire, provisoire ou durable, fixe, persistant, solide, institutionnel et formel ou spontané et informel...) qui véhiculent des valeurs esthétiques mais aussi éthiques : le bien commun, le vivre ensemble, la diversité, la fabrique citoyenne, la mixité, la durabilité des écosystèmes, le bien-être collectif, l'équité. Autant d'idéaux qui ouvrent un horizon, lequel nourrit et inspire les pratiques des professionnels, mais aussi, parfois, entre en conflit avec les réalités sociales et économiques des espaces sur lesquels ils inter-

viennent. Se dessine alors une éthique chevillée à l'idéologie du développement durable et à ses valeurs (ex. la participation) qui guide les paysagistes et autres concepteurs vers des pratiques « alternatives », regardées avec une empathie évidente par les chercheurs de l'équipe d'Yvette Lazzeri qui vraisemblablement partagent cette vision de la société.

Qualification habitante

La qualification sociale ou habitante (bien que ces deux termes ne soient pas rigoureusement équivalents) des espaces urbains et périurbains n'est pas mise en avant de manière égale par les trois contributions à ce chapitre. Seuls les chercheurs de l'équipe de Richard Raymond l'abordent directement et l'intègrent dans leur objet de recherche. Ils la saisissent avec les outils classiques des sciences sociales (enquête individuelle semi-directive, observation du terrain). Exprimée sous une forme discursive et individuelle, la façon dont les habitants qualifient au quotidien leurs espaces de vie, ici situés dans les franges urbaines, prend également une forme matérielle. En effet, à l'instar des professionnels, la qualification habitante s'inscrit aussi dans le concret du territoire. Elle se manifeste in situ et s'avère perceptible à travers les empreintes laissées par les usages, même si celles-ci ne disent pas tout de la relation des individus à leur milieu. Des marques visibles dans les espaces périurbains à propos desquelles pourrait être généralisé le constat fait par Élisée Reclus en 1866 dans le cas de la campagne cultivée : « le spectateur aime à s'y retrouver lui-même dans l'œuvre commune ». À leur manière, Lazzeri et son équipe, en étudiant un panel diversifié de démarches participatives et interactives et en choisissant de les distinguer selon la nature de l'implication des populations (passive, active, créative), font exister les sensibilités des habitants, mais sans que celles-ci ne soient pas mises à plat, ou exposées en tant que telles, et sans qu'il y ait une analyse de la relation entre le type de participation et la teneur de la qualification. Laquelle, dans les nombreux cas de figure analysés, s'opère collectivement et de façon itérative à travers le croisement de différents regards « du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage » conformément à l'article 5 de la CEP sur la mise en place de procédures de participation.

Pour conclure, la qualification sociale (et économique) n'est finalement qu'une forme de qualification parmi d'autres. Du fait de la « multitude des regards, [de la] pluralité des sens et des valeurs placés dans les éléments du paysage, [des] finalités multiples orientant la lecture » (Pinchemel, 1987), les propriétés attribuées à un même paysage varient en fonction des catégories d'acteurs ; le média utilisé pour les exprimer également : mot, image, action sur la matérialité des lieux... Qualifier un paysage, c'est, selon les acteurs, s'intéresser plutôt aux formes apparentes d'un lieu (paysagistes, géographes) ou convoquer une expérience renouvelée ou épisodique avec celui-ci (habitants). C'est dans tous les cas, mobiliser des valeurs. Deux logiques existent : d'une part, une logique symbolique, celle des paysagistes, des chercheurs, des acteurs institutionnels qui appréhendent davantage le paysage en partant d'idées et de visions théoriques, en s'appuyant sur des valeurs abstraites ; d'autre part, une logique plus pragmatique, celle des habitants qui mobilisent également un système de valeurs, mais davantage incarnées, arrimées à leurs pratiques quotidiennes ou fréquentes, passées ou actuelles de l'espace. Comment faire pour que ces différents registres de connaissances soient entendus, se rencontrent et rentrent en synergie ? Comment faire pour que la qualification habitante, y compris celle des « gens de peu » (Sansot, 1992), des « voix de faible ampleur » (Rosanvallon, 2014), ne soit ni gommée ni subsumée par celle des acteurs pouvant s'exprimer ? Tel est l'objet du chapitre suivant.